



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} DECEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 25 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 14
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-12-2022-282

Objet : Plan de financement des activités prévisionnelles relatives à l'animation, la coordination du Contrat Littoral Nord pour l'année 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la démarche de Contrat Littoral s'inscrit dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 qui vise le retour au bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce cadre se décline, à l'échelle nationale, à travers la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006 ;

Considérant que la prise de conscience, vis-à-vis de l'accélération des pressions exercées sur les milieux littoraux et les masses d'eau côtière étant établie, le moment de l'élaboration d'un outil de gestion approprié pour la reconquête de leur bon état écologique est venu. À ce titre, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique s'est engagée comme structure porteuse du Contrat Littoral Nord. Cet outil de gestion intégrée permet la définition d'actions à réaliser et la pérennisation de la participation des acteurs mobilisés ;

Considérant que les trois premières années de la démarche ont été marquées par un certain nombre de réalisations dont un état des lieux-diagnostic et la définition des grands enjeux du littoral nord ;

Considérant que les échanges avec les acteurs de terrain dans le cadre de séminaires et réunions de travail auxquels CAP Nord Martinique participe, font état d'une sur-fréquentation de certains secteurs du littoral notamment durant la saison touristique ou lors de grands événements festifs et sportifs à l'instar du Tour des Yoles. Certains d'entre eux, constatant l'ampleur du phénomène, ont pris l'initiative de mener des actions notamment en matière de gestion de déchets. La production de déchets générée par négligence et les actes d'incivilité constituent une véritable pression anthropique pour les écosystèmes marins et littoraux fonds marins (plages, les racines de palétuviers, herbiers, coraux) après échouages et participent donc à leur dégradation ;

Considérant qu'il est proposé les actions suivantes, à l'occasion du Tour des yoles 2023 et dans le cadre de l'animation / coordination du Contrat Littoral Nord :

1/ La mise en place d'une action de collecte de déchets en mer sur les étapes du Nord de la Martinique dont le prestataire est l'association Ti-Wind qui possède une expérience et un savoir-faire solide en la matière ;

2/ La sensibilisation sur la préservation des milieux littoraux à destination du grand public. Pour ce faire, il est prévu de mettre en place un stand d'information sur les enjeux liés à la préservation du littoral et la gestion des déchets et dont l'animation pourra être assurée par des agents de CAP Nord Martinique ;

Considérant que la mise en œuvre d'une collaboration en transversalité avec les services de CAP Nord Martinique compétents en matière de gestion de déchets et de protection de l'environnement sera importante pour la bonne organisation et le déroulé de ces actions. Celles-ci sont prévues pour la période du Tour des Yoles 2023. De plus, plusieurs partenaires opérationnels ont déjà été identifiés pour accompagner CAP Nord Martinique :

- CITEO : éco-organisme en charge de la collecte et ramassage / tri des emballages (bac jaune) ;
- ALCOME : éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public (cendriers de rue et cendriers de poche) ;
- ODE : organisme public chargé de l'étude et du suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages, de l'assistance technique, la formation ainsi que l'information et la sensibilisation de la population martiniquaise ;

Considérant que l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord constituera une étape importante pour la démarche. La concertation avec les différents partenaires qu'elle impliquera, nécessite une bonne maîtrise des techniques d'animation et de travail en groupes afin de recueillir le meilleur produit intellectuel possible. C'est en ce sens que CAP Nord Martinique opte pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour mener à bien la co-construction du programme d'actions du Contrat Littoral Nord. L'activité dans le cadre de l'AMO sera consacrée au lancement de la phase 1 de l'étude à savoir l'actualisation de l'état des lieux diagnostic par le prestataire à qui la mission sera confiée. Le démarrage de l'AMO pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord est prévu pour février 2023. La création du Comité du Littoral Nord par arrêté préfectoral et l'élection de son Président sont également attendus pour l'année 2023 ;

Considérant que les dépenses prévisionnelles pour l'année 2023, sont estimées à 164 307,40 euros et réparties comme suit :

- | | |
|---|------------|
| - Dépenses de salaires | 76 357,40€ |
| - Frais de fonctionnement | 450,00€ |
| - Frais d'animation et de coordination du CLN | 87 500,00€ |

Considérant que des aides financières sont sollicitées auprès de l'ODE pour un montant de 50 000 euros, soit un taux de participation de 30,4% pour cette opération ;

Considérant le plan de financement ci-après :

Dépenses

Dépenses salaires personnels	76 357.40
Frais de fonctionnement	450.00
Frais d'animation et de coordination du CLN <ul style="list-style-type: none"> • Collecte déchets Ti-wind : 20 000 € • Stand CAP Nord : 65 000 euros (goodies, exposition photos, écran de diffusion, etc...) • Réunion technique/ conseil scientifique / comité Littoral : 2 500 euros 	87 500.00
TOTAL (TTC)	164 307.40

Recettes

ODE	30,4%	50 000
CAP NORD	69,6%	114 307.40
TOTAL (TTC)	100%	164 307.40

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission sectorielle Aménagement du territoire, Habitat, Infrastructure, Grand cycle de l'Eau, réunis le 15 novembre 2022, sur les activités de coordination/animation du Contrat Littoral Nord et de fonctionnement du service dédié, proposées pour l'année 2023 ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission Finances réunis le 16 novembre 2022 sur :

- L'animation -coordination du Contrat Littoral Nord pour l'année 2023 ;
- La prise en compte des demandes supplémentaires de co-financements auprès de la CTM et de l'ADEME ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le plan de financement de l'opération « Animation, coordination du Contrat Littoral Nord pour l'année 2023, comme suit :

Dépenses

Dépenses salaires personnels	76 357.40
Frais de fonctionnement	450.00
Frais d'animation et de coordination du CLN	87 500
<ul style="list-style-type: none"> • Collecte déchets Ti-wind : 20 000 euros • Stand CAP Nord : 65 000 euros (goodies, exposition photos, écran de diffusion, etc...) • Réunion technique/ conseil scientifique / comité Littoral : 2 500 euros 	
TOTAL (TTC)	164 307.40

Recettes

ODE	30,4%	50 000
CAP NORD	69,6%	114 307.40
TOTAL (TTC)	100%	164 307.40

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 Janvier 2023

Le Président
Bruno Nestor AZÉROT

